

Conditions Générales de Vente au 20/10/2006 / Contrat de Services

1 -Préambule

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes commandes de produits, de services de voix sur protocole Internet conclues avec la société PRESTATION.INFO. *Vous* sollicitez PRESTATION.INFO afin d'acheminer vos appels téléphoniques sur protocole Internet vers les zones géographiques définies à l'annexe « grille tarifaire ». *Nous* nous réservons le droit de *vous* refuser l'accès aux services en cas de non conformité ou d'incompatibilité entre vos installations et celles requises pour l'accès au service. *Nous* n'acheminons pas les communications vers les numéros d'urgence ou numéros spéciaux les quels continueront à être acheminés par votre opérateur de boucle locale. *Vous* reconnaissez avoir pleine connaissance de ces restrictions et les acceptez en pleine connaissance de cause. Un équipement peut s'avérer nécessaire pour l'acheminement de vos appels (cf. article 5). *Vous* devrez vous assurer pour bénéficier de nos services que vous disposez bien des pré requis nécessaires dont *vous* êtes le seul responsable, à savoir être titulaire d'une (ou plusieurs) ligne(s) de téléphone fixe et disposer d'une connexion Internet haut débit d'une capacité opérationnelle suffisante. *Vous* reconnaissez avoir pleine connaissance de ces restrictions et les acceptez en pleine connaissance de cause.

2 – Numéro géographique

Nous pourrons *Vous* attribuer un ou plusieurs numéro(s) de téléphone à caractère géographique dont le choix sera déterminé par l'adresse du site concerné et le numéro de téléphone géographique de votre opérateur de boucle locale. *Vous* vous engagez expressément à respecter le caractère géographique de ce numéro et à *nous* avertir en cas de déménagement afin que nous puissions *Vous* ré-attribuer un nouveau numéro de téléphone conforme, le cas échéant, à vos nouvelles coordonnées. Le numéro de téléphone géographique et tous les autres numéros fournis pour le produit et/ou les services restent la propriété de PRESTATION.INFO ou de l'opérateur de réseau concerné ou de tout autre tiers (selon le cas). *Vous* pourrez uniquement, pendant toute la durée du contrat de service de voix sur Internet protocole en vigueur, utiliser le numéro de téléphone géographique pour accéder au réseau et/ou aux services

3 -Mise en Service

3-1 La mise en service est définie par la date prévue pour l'installation de l'équipement (si nécessaire) par notre département connexion/clients en collaboration avec *vous* et, éventuellement, de l'intervention de votre prestataire technique, avec activation simultanée de votre compte dans nos systèmes.

3-2 Les frais inhérents à l'intervention de PRESTATION.INFO restent entièrement à votre charge.

3-3 Ces Frais sont payables dès la mise en service. Ils ne couvrent pas les frais de modifications de matériels ou de logiciels qui pourraient être nécessaires pour la mise à niveau de vos équipements existants.

4 – Service de voix sur Protocole Internet

L'ensemble de vos équipements doit être branché en permanence sur l'électricité et être activé pour que le service fonctionne. Si votre équipement est éteint, les appels ne seront pas acheminés au moyen du service mais par l'opérateur de boucle locale et facturés par ce dernier. Il est impossible de brancher un minitel sur ce service et il est déconseillé d'utiliser un fax.

5 -Responsabilité concernant l'équipement

5-1 Toutes les dates indiquées pour la livraison des équipements sont données à titre indicatif seulement et ne sont pas impératives. *Nous* nous efforcerons, dans la mesure du possible, de respecter les délais indiqués, le cas échéant, dans le bon de commande et déclinons toute responsabilité envers *vous* en cas de non livraison ou de retard de livraison d'un équipement.

5-2 Si un équipement présente un défaut couvert par notre garantie, *nous* procéderons, à notre choix, à la réparation ou au remplacement du produit, à condition que l'étiquette d'identification de l'équipement n'ait pas été retirée ou abimée et qu'elle soit lisible.

5-3 Avant de *nous* envoyer l'équipement, *vous* devez sauvegarder ses données et ses paramètres personnels à vos frais. *Nous* ne saurons être tenu responsable de la perte des données ou paramètres personnels résultant de la réparation ou du remplacement d'un équipement.

5-4 La garantie ne couvre pas les défaillances des Equipements dues à : (I) l'usure normale ;(II) l'abus ou l'utilisation non conforme aux consignes d'utilisation et d'entretien des équipements fournis par *nous* ; (III) les accidents ; (IV) les réparations, les modifications ou les ajustements réalisés par d'autres que *nous* ; (V) les catastrophes naturelles ; (VI) une ventilation insuffisante ; (VII) les dommages dus au déversement de liquide ; (VIII) les défauts résultant de la fixation sur l'équipement ou de l'utilisation avec l'équipement d'accessoires ou de pièces auxiliaires non agréés par *nous* et des conditions extrêmes de température.

5-4 *Vous* devez régler les frais de ramassage/livraison/retour de l'équipement en cas de recours à notre garantie.

5-5 La responsabilité de l'équipement *vous* est transférée dès sa livraison.

6 -Prix des services : tarifs et facturation.

6-1 Les frais de gestion des services, peuvent être augmentés, ce dont *vous* serez informés avec un préavis de un (1) mois.

6-2 *Vous* vous engagez à vous acquitter de la facture mensuelle comprenant la consommation, soit les appels téléphoniques effectués le mois précédent, les produits et les autres services, ainsi que les frais de gestion.

6-3 *Vous* vous engagez à *vous* acquitter des factures mensuelles par prélèvement automatique en euros.

6-4 Pour toute méthode de paiement, autre que celle indiquée à l'article 6-3 et hors pré-paiement, vos factures seront majorées de quatre (4) euros hors taxes, pour frais administratifs. Les frais administratifs sont offerts pour toute facture mensuelle supérieure à quatre cents (400) euros hors taxes.

6-5 *Vous* vous engagez à vous acquitter des factures, quelle que soit la modalité de paiement choisie hors pré paiement, dans un délai de quinze (15) jours, date de réception de facture. Tout retard de paiement, pour quelque raison que ce soit, *Nous* donne plein droit de résilier le présent contrat et d'exiger le paiement immédiat du solde dû.

6-6 En cas de non paiement à leur échéance des sommes dues, *nous* nous réservons le droit de faire porter des intérêts, aux dites sommes à compter de leur échéance, au taux d'intérêt annuel légal en vigueur augmenté de deux (2) points. Ces sommes continueront à porter intérêts jusqu'à leur total paiement. De plus, *vous* supporterez tous les frais et honoraires afférents au recouvrement des dites sommes.

6-7 Toute réclamation ou demande d'information concernant une facture doit *nous* parvenir dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception par lettre recommandée avec accusé de réception. *Vous* serez néanmoins tenus de régler à l'échéance le montant de la consommation et frais de gestion. Passé ce délai de dix (10) jours, la facture est considérée comme définitivement acceptée. *Nous* nous engageons après étude de la réclamation à vous rembourser, dans un délai de trente (30) jours, si les éléments de celle-ci sont considérés comme légitimes.

6-8 Tous les montants ou prix communiqués dans le cadre du présent contrat s'entendent hors taxes.

6-9 *Nous* nous réservons le droit de vérifier la solvabilité de nos clients avant d'accepter une commande de service, nous pouvons alors exiger la présentation d'une garantie bancaire.

6-10 En cas de pré paiement, *vous* ne pourrez utiliser les services qu'à la présence effective du montant versé sur les comptes bancaires de PRESTATION.INFO. En cas d'arrêt de l'utilisation des services, après réception de la lettre recommandée notifiant la résiliation de votre contrat, et après édition de la dernière facture, envoyée le mois suivant du mois de la coupure des services par PRESTATION.INFO, PRESTATION.INFO s'engage à calculer le solde du compte et à restituer, le cas échéant, le trop versé au client. Les grilles de tarifs s'exprimant hors taxe, le calcul des coûts de consommations se fera hors taxe auquel viendra se rajouter le montant de la TVA au taux en vigueur.

6-11 La caution de garantie du matériel égale à soixante cinq (65) euros pas ligne, sera prélevée sur votre compte à l'ouverture de celle-ci.

6-12 Les frais de gestion, la location du matériel et la maintenance, sont facturés douze (12) euros par ligne et prélevés chaque mois sur votre compte.

6-13 En cas de rejet d'un prélèvement, une pénalité de huit (8) euros sera prélevée sur votre compte. Ce pour cause de frais administratifs.

7 -Intervention technique

7-1 *Vous* vous engagez à nous faire parvenir, soit directement, soit par l'intermédiaire de votre prestataire technique, toutes les informations techniques nécessaires à l'installation de notre service.

7-2 Dans les cas où l'intervention de votre prestataire technique est nécessaire lors de la mise en service, *Vous* vous engagez à ce que son intervention se fasse dans les délais requis par notre département connexion/clients.

7-3 Les frais inhérents à l'intervention de votre prestataire technique restent entièrement à votre charge.

7-4 Tout retard de mise en service provoqué par votre prestataire technique n'entraînerait pas le report de la date de mise en service conformément à l'Article 3.

8 -Durée et résiliation du Contrat

8-1 Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception que *vous* nous adresserez dans un délai minimum de 30 jours avant échéance. Le présent Contrat prend effet le jour de la mise en service (Cf. Article 3)

8-2 *Nous* nous réservons le droit de mettre fin au présent contrat à tout moment en *vous* en informant par écrit avec préavis de 30 jours.

8-3 Dans le cas où le présent contrat ou une partie de celui-ci prend fin, quelle qu'en soit la raison, *vous* vous engagez à vous acquitter de la consommation et des frais de gestion jusqu'à la date d'effet de la résiliation du présent Contrat.

8-4 Dans le cas où l'un des événements décrits à l'article 8-5 survenait, *nous* pourrions alors résilier de plein droit le présent contrat, avec effet immédiat, par lettre recommandée AR. *Vous* vous engagez à payer immédiatement la consommation et les frais de gestion restant dus. En cas de résiliation due à un retard de paiement de plus de 30 jours, *nous* nous réservons le droit de *vous* facturer tous les frais et pénalités de retard, lesquels seront payables immédiatement à notre demande.

8-5 Les événements auxquels il est fait référence à l'article 8-4 sont les suivants : tout manquement de votre part à l'une de vos obligations contractuelles, toute situation d'insolvabilité -mise en redressement judiciaire, liquidation-ou si un de vos actifs fait l'objet d'une procédure de saisie. *Vous* pouvez résilier le présent Contrat dans les conditions prévues par la loi en cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de désignation d'un mandataire liquidateur.

8-6 Si *Vous* résiliez le présent Contrat avant échéance, *Vous* êtes tenu de régler le montant de la consommation restant due.

8.7 En cas de pré paiement, nous vous rembourserons les sommes prépayées n'ayant pas donné lieu à consommation, après déduction de toutes sommes (en ce, compris les frais de gestion et consommations) que vous nous devez.

9 -Accès à l'Adresse d'Installation

Vous nous autorisez, ainsi que nos agents, à accéder à(aux) adresse(s) d'installation à toutes heures normales de bureau pour tous les cas relevant de l'application du présent Contrat.

10 -Exclusion de responsabilité

Il est entendu que notre responsabilité n'est en aucun cas engagée pour préjudice, pertes directes ou indirectes, y compris manques à gagner, marchés ou économies envisagées, qu'ils proviennent ou résultent d'un défaut de l'équipement ou du service. Notre responsabilité est exclue dans tous les cas de force majeure et notamment en cas de défaillance des opérateurs de télécommunications. Vous vous engagez à renoncer à tout droit de réclamation de dommages et intérêts ou de résiliation du présent contrat au motif du non respect d'une garantie non donnée au titre du présent contrat.

11 -Généralités

11-1 Le présent Contrat constitue l'intégralité des accords liant les deux parties contractantes en ce qui concerne le service et remplace tout contrat ou accord passé précédemment. Aux fins d'interprétation du présent Contrat, le contenu des articles prévaut sur leurs intitulés.

11-2 Le présent Contrat englobe l'ensemble des équipements ainsi que tous les aspects du service. Dans l'éventualité où un équipement tombe en panne, cela n'affecterait pas les droits et engagements qui nous lient.

11-3 *Vous* vous engagez à ne pas céder ou transférer vos droits et obligations au titre du présent Contrat à quelque personne que ce soit sans obtenir notre consentement écrit au préalable. *Nous* avons la faculté de céder ou transférer tout ou partie de nos droits et obligations à un tiers en mesure de les exécuter.

11-4 Toute notification doit être faite par écrit et, soit remise en main propre, soit transmise par fax (auquel cas elle sera obligatoirement confirmée par l'envoi de l'original par courrier postal) ou encore adressée par la poste à l'autre partie à l'adresse indiquée au présent Contrat, ou pour une société, à son siège social. Les notifications seront réputées données, à la date de leur remise en main propre, ou deux heures après avoir été adressées par télécopie durant les heures de bureau ou encore 48 heures après la date d'envoi portée sur le cachet de la poste. En cas d'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, la date portée par la poste sur l'accusé de réception sera réputée être la date de notification.

11-5 En cas de contestation sur le montant d'une facture, les parties conviennent que le rapprochement du détail des communications téléphoniques enregistrées sur notre commutateur et celles détaillées par l'opérateur vaudront preuve.

11-6 Les données relatives au client sont traitées conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. *Vous* disposez du droit d'accès et de rectification prévu par les articles 34, 35 et 36 de cette loi .

11-7 Le respect des délais de paiement des consommations, des services, des frais de gestion est un élément déterminant du présent contrat.

11-8 Le client autorise PRESTATION.INFO à transmettre les données visées par l'article 11-6, à un tiers, le cas échéant.

11-9 Ce contrat relève de la compétence exclusive des Juridictions Françaises. Seule la loi française est applicable au présent contrat. Le tribunal compétent est le Tribunal de Commerce de Créteil.